



Municipalité de St-Didace

Ordre du jour conseil 14 juin 2021

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Partenariat financier pour la construction du réseau de fibres optiques
 - 4.2 Bonification de l'excédent de fonctionnement affecté à l'aqueduc
 - 4.3 Adoption – Règlement 360-1-2021 (modif. gestion contractuelle)
 - 4.4 Adoption – Règlement 366-2021 (règlements régionaux – sécurité, paix et l'ordre)
 - 4.5 Adoption - Règlement 367-2021 (règlements régionaux – stationnement)
 - 4.6 Embauche d'un préposé aux travaux publics
 - 4.7 Avis de motion – Projet de règlement 369-2021 (emprunt travaux route 349)
 - 4.8 Dépôt – Projet de règlement 369-2021
 - 4.9 Avis de motion – Projet de règlement 370-2021 (emprunt travaux chemin de la Rivière)
 - 4.10 Dépôt – Projet de règlement 370-2021
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt rapport du maire
 - 5.3 Dépôt rapport sur les états financier de l'année 2020
 - 5.4 Dépôt rapport des activités financières période 1 à 5 inclusivement
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Travaux sur la route 349 – entente avec propriétaire (fossé à nos frais)
 - 7.2 Projet FVV23737 et RIRL-2017-726S (appel d'offre route 349 – travaux curatifs et préventifs – volet redressement 2020 et 2021)
 - 7.3 Projet ZEZ97433 (appel d'offre chemin de la Rivière – travaux curatifs – volet accélération 2021)
 - 7.4 Paiement décompte #6 projet AIRRL-2018-512 (Lanaudière phase 2)
 - 7.5 Paiement décompte # 3 projet AIRRL-2020-616
 - 7.6 Travaux d'urgence sur le réseau d'aqueduc
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Gestion du Lac-Maskinongé (poste de coordonnatrice)
 - 8.2 Gestion du Lac-Maskinongé (embauche à la guérite)
 - 8.3 Gestion du Lac-Maskinongé (achat roulotte débarcadère)
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Avis de motion – modification du règlement de zonage (usages de résidences de tourisme)
 - 10.2 DM 131 chemin Bois Blanc (remis)
 - 10.3 DM 415 2^{ième} Californie (remis)
 - 10.4 UC 95 chemin lac rouge (remis)
 - 10.5 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (mai)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Espace muni – programmation d'activités pour les aînées
 - 11.2 Officialisation du nom Bibliothèque Louis-Edmond-Hamelin
 - 11.3 Programme pour l'installation d'une borne de recharge électrique
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.